

ID: 060-200066975-20200930-DEL2020CC05104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°: 2020-CC-05-104

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (MLEJ) - DESIGNATION DES **MEMBRES**

SEANCE

DU 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION:

24 septembre 2020

en exercice: 44

présents: 33

votants: 42

L'an deux mille vingt, le mercredi trente septembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans l'Eglise Saint Pierre de Senlis, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3 500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du Conseil Municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)

* Monsieur BARON Jean-Marc (Senlis)

* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

* Madame BENOIST Magalie (Senlis)

* Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)

* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)

* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)

NOMBRE DE DELEGUES * Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)

* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)

* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

* Monsieur GAUDUBOIS Patrick (Senlis)

* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)

* Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)

* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)

* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)

* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)

* Monsieur LAPIE Dominique (Fleurines)

* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)

* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)

* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines), Président de séance

* Madame MARTIN Emilie (Thiers Sur Thève)

* Monsieur NGUYEN PHOC VONG Jean-Pierre (Senlis) SECRETAIRE DE SEANCE

* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)

* Madame PIERA Pascale (Senlis) Alain BATTAGLIA

* Monsieur REIGNAULT Patrice (Senlis)

* Madame REYNAL Sophie (Senlis)

* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

* Madame TONDELLIER Viviane (Rully)

* Monsieur URVOY Patrice (Montépilloy) suppléant de Monsieur BLOT Laurent

Pouvoirs:

- * Madame BONGIOVANNI Julie (Senlis) à Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur BOULANGER Damien (Senlis) à Monsieur GEOFFROY Rémi (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BOUFFLET Pierre (Thiers Sur Thève)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis) à Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg Ognon) à Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur SICARD Bruno (Borest) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)

Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

0 = =

ID: 060-200066975-20200930-DEL2020CC05104-DE

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur BIJEARD Patrice (Senlis) excusé
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis) non excusé

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

* Monsieur BLOT Laurent (Montépilloy) représenté par son suppléant Monsieur URVOY Patrice

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est adhérente à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ).

A ce titre, elle est représentée aux instances de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ).

Il convient de désigner le représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise auxdites instances, ainsi que son suppléant.

Délibération

<u>Vu</u> l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

<u>Vu</u> le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1;

<u>Vu</u> la délibération du Conseil Communautaire n° 2017-CC-09-117, en date du 13 décembre 2017, prévoyant l'adhésion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ);

Vu les statuts de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ);

Vu les résultats du scrutin;

<u>Considérant</u> que les statuts de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ) prévoit que le nombre de membres au sein des instances est porté à <u>un membre titulaire et un membre suppléant</u> pour la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et qu'il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner en son sein ses représentants ;

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 42 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DESIGNENT**, à l'unanimité, en tant que représentant de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des instances de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes (MLEJ), les élus suivants :
 - o Titulaire: Madame Florence MIFSUD
 - O Suppléant : Madame Elisabeth SIBILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 22/10/2020 Reçu en préfecture le 22/10/2020

Affiché le 22/10/2020

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la Commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de l'exécution de la président de la commune est chargé de la comm

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

nlis Sud Oise

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

2 2 00

Guillaume MARECHA Président de la Comminat

Page 3 sur 3